

Ressources humaines – Embauche d'un(e) technicien(ne) en géomatique

Résolution n° E-2023-83

- Procéder à l'embauche de M. Martin Lavoie à titre de technicien en géomatique. Au sein de l'équipe de géomatique et des technologies de l'information, il occupera un poste régulier à temps plein (35 heures/semaine). L'employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction se fera au cours des prochaines semaines, à une date à convenir.
- Accorder à M. Lavoie un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel technique de classe 5 (entre 52 063 \$ à 77 048 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Absence temporaire de la secrétaire corporative – Renouvellement de l'intérim

Résolution n° E-2023-84

- Prolonger l'affectation temporaire de Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à titre de secrétaire corporative par intérim, pour une période de 30 jours, conformément aux modalités prévues aux règlements de la CMQuébec, en remplacement de Me Myriam Poulin.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrat de location de photocopieur

Résolution n° E-2023-85

- Autoriser la location d'un photocopieur Toshiba e-Studio 5525AC, au coût mensuel de 110,24 \$ (taxes en sus) pour une période de 60 mois, selon les modalités accordées par le fournisseur Toshiba.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023
Certificat trésorerie : CT-2023-29
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Union des municipalités du Québec (UMQ) – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2023-86

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Union des municipalités du Québec et autoriser le paiement des frais de cotisation pour cette adhésion, au coût de 4 447,34 \$ (taxes incluses) pour l'année 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-30
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Changement de préfet au comité exécutif

M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec informe les membres que les préfets ont convenu entre eux que la candidature de M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, serait proposée au conseil pour siéger au comité exécutif de la CMQuébec.

M. Lefrançois en profite cependant pour souligner qu'il y a quelques années, les trois préfets pouvaient assister aux rencontres du comité exécutif, bien que seul l'un d'entre eux avait le droit de s'exprimer lors des rencontres. Il exprime le souhait que l'on renoue avec cette pratique ou que minimalement, si la présence des trois préfets n'est pas autorisée, que ceux-ci puissent recevoir les documents du comité exécutif avant les rencontres, pour pouvoir discuter entre eux des différents points.

Aucune décision n'est prise par rapport à cette demande. Une réflexion aura lieu au cours des prochaines semaines et des vérifications juridiques seront faites.

Conception graphique du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) – Octroi de contrat

Résolution n° E-2023-87

- Octroyer à l'Agence Edgar le mandat relatif à la conception graphique du PMGMR 2024-2031, pour un montant maximal de 9 680,90 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la soumission datée du 23 octobre 2023.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023
Certificat trésorerie : CT-2023-31
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2023-88

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 8 novembre 2023, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 octobre 2023 (période 10).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.
- c) Listes des dépenses Visa pour le mois de septembre 2023.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 novembre 2023

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Les résolutions E-2023-80 à E-2023-88, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) CAROLINE BRODEUR
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM